

Royan : "Il faut veiller à la perméabilité des sols"

[A LA UNEROYAN](#)

Publié le 30/07/2018 à 3h42. Mis à jour à 9h44 par **Ronan Chérel**.



Patrice Depondt préside Royan Vaux Environnement, qui rayonne de Foncillon au Domaine des Fées.

PHOTO R. C.

PREMIUM

L'association Royan Vaux Environnement met en garde contre le risque de laisser les propriétaires bétonner leurs parcelles.

Les maires de Vaux-sur-Mer et de Royan, Danièle Carrère et Patrick Marengo, pourront se rendre sans appréhension, jeudi (1), à l'assemblée générale de Royan-Vaux Environnement (RVE). La centaine de membres de l'association n'aura que peu de griefs à leur exposer. « Les deux municipalités sont à l'écoute et réactives, lorsque nous leur soumettons un problème », confirme Patrice Depondt, qui préside RVE depuis 2016.

Le Parc de Royan et de Saint-Georges-de-Didonne a ses « amis », qui tiendront d'ailleurs leur propre assemblée générale le 8 août. La bande littorale urbanisée qui court de Foncillon, côté Royan, au Domaine des Fées, côté Vaux, a donc RVE. Association qui, si elle a inscrit dans ses statuts la « défense de l'environnement », se concentre davantage sur son autre objet, la défense du « cadre de vie », admet Patrice Depondt.

Les deux aspects se confondent, évidemment. D'ailleurs, au nom de ses adhérents, qu'il aimerait voir plus nombreux, le président de RVE mettra quand même sur la table jeudi une préoccupation de l'association.

La rédaction vous conseille

Un bétonnage croissant

« Un projet d'extension d'une maison, rue des Tamaris, à Royan, nous interroge actuellement. Parce qu'en fait d'extension, la maison en question va pratiquement doubler sa surface, sur une petite parcelle. Nous estimons qu'il est nécessaire de conserver un certain pourcentage de perméabilité des sols. Ce problème, je le constate sur la plupart des projets de travaux et rien n'est fait pour contrecarrer cela. »

La Côte de Beauté n'est pas encore la Côte d'Azur, en matière de bétonnage, mais de plus en plus, « les gens qui ne veulent plus s'embêter à entretenir un jardin recouvrent leur terrain de béton lavé. On réduit les terrains naturels qui peuvent absorber les eaux de pluie. Nous avons la chance ici, heureusement, de ne pas avoir une topographie trop pente favorisant les ruissellements violents... » Mais Patrice Depondt aimerait toutefois voir les règles d'urbanisme freiner le phénomène. Focalisée sur la dimension « cadre de vie », Royan Vaux Environnement n'entend pas toutefois réclamer pour autant une « renaturalisation » du littoral urbain qu'elle englobe.

Plages urbaines et sauvages

À ceux qui s'offusquent du recours au nettoyage mécanique des plages, peu sélectif, Patrice Depondt oppose une distinction « entre plages urbaines et plages sauvages ». « Ces plages de centre-ville n'ont pas une vocation écologique. Le nettoyage manuel vise notamment à préserver la faune microscopique qui peut servir de nourriture aux oiseaux. Or, les oiseaux marins ne viennent pas sur ces plages urbaines. »